

Malgré mon bon vouloir, je ne pourrais citer autre chose, attendu qu'il faut savoir se borner dans les colonnes d'une *Revue*, quelque aimable qu'elle soit ; mais nos lecteurs ont pu juger de la douceur de notre naïf idiome, qui, pour n'être pas trop connu jusqu'à présent dans ses productions rimées, n'en est que plus propre à charmer les amis des curiosités poétiques.

On doit de la reconnaissance à M. Jules Saint-Rémy qui nous les fait connaître, après avoir mis beaucoup d'empressement et de zèle à s'occuper de recherches aux archives départementales ou ailleurs, afin de placer en lumière les noms et les travaux des chanteurs dont il s'agit. Le Dauphiné doit prendre bonne note du studieux patriotisme de ce jeune écrivain.

Son joli ouvrage est noblement écrit et parfaitement imprimé. Félicitons encore M. Jules Saint-Rémy d'avoir élevé ce sympathique monument à nos humbles poètes populaires ; c'est une belle et bonne action qu'il retrouvera un jour avec plaisir dans les souvenirs de sa jeunesse.

Adèle SOUCHIER.

## CHRONIQUE LOCALE

La Chambre est ouverte, le Palais de l'Exposition est fermé.

Cela ne s'est pas fait sans bruit.

De la Chambre nous n'avons pas grand chose à dire. Les faits et gestes de nos puissants seigneurs ne nous concernent pas.

Du Palais, c'est différent, nous en sommes. Donc l'Exposition est close et la distribution des récompenses annoncée, renvoyée, absolument comme l'ouverture, a eu lieu enfin, le 10 novembre, devant un public. . . . nombreux.

La cérémonie était présidée par M. le préfet du Rhône, ayant à sa droite M. le général Bourbaki, M. Marie, délégué du ministère de l'agriculture et du commerce, M. Galline, président de la Chambre du commerce, M. le Recteur de l'Académie, M. Brunel, secrétaire général de la préfecture ;

A sa gauche : M. le Maire de Lyon, M. Tharel, directeur de l'Exposition, M. Dabonneau, président du conseil d'administration, M. Chatron, architecte.

M. Cantonnet a ouvert la séance par un discours et a proclamé les décorations suivantes décernées par le Gouvernement :